



## Loi sur les télécommunications

### Notification de l'ouverture d'une procédure de révocation de numéros

Une procédure de révocation de numéros, basée sur la législation sur les télécommunications, a été ouverte à l'encontre de *Danièle Nigg*, anciennement: *Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion*, actuellement sans domicile connu.

*Cette personne peut, dans les 15 jours qui suivent la présente publication dans la Feuille fédérale, demander le courrier qui lui est destiné auprès de l'autorité suivante:*

Office fédéral de la communication  
Numérotation et adressage  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne  
Tél. +41 (0)58 460 55 11  
Fax direct +41 (0)58 460 55 49

7 mai 2019

Office fédéral de la communication